

Les pharmaciens et pharmaciennes
en milieu institutionnel de la santé
Une profession en émergence

Les hôpitaux étaient pour la plupart avant la fin des années cinquante sous la responsabilité des communautés religieuses. Les soins et les services y compris ceux de la pharmacie étaient dispensés par des religieuses. Dans les années cinquante, deux pharmaciens ont commencé à jeter les bases de la pharmacie professionnelle dans les hôpitaux. André Boissinot à l'hôpital du Saint-Sacrement à Québec et Frank Zahalan de l'hôpital général de Montréal ont été parmi les premiers à exercer leur profession en milieu hospitalier et de plus André Boissinot a joué un rôle de leadership important tant dans son hôpital qu'à la présidence d'une nouvelle association de pharmaciens québécois qui a été créée en juillet 1961, l'Association des pharmaciens d'hôpitaux de la province de Québec Inc (APHPQ), incorporée en vertu de la loi des compagnies du Québec.

Une association de pharmaciens oeuvrant à travers le Canada existait également dans les années cinquante et un certain nombre de pharmaciens du Québec y adhéraient. La Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) a été créée en 1947 et en 1960 comptait environ 50 membres au Québec.

Un programme de formation universitaire pour les pharmaciens d'hôpitaux est créé au début des années 60 et en 1963, 10 pharmaciens obtiennent un diplôme d'études supérieures en pharmacie d'hôpital (DPH). Ce programme d'étude sera offert éventuellement par les deux universités québécoises offrant le cours de pharmacie. Le nombre de pharmaciens suivant ce programme d'étude a progressé rapidement et les universités ont gradué en 1995 près de 50 pharmaciens et le grade octroyé est maintenant une maîtrise en science pharmaceutique option hôpital.

APES A1-1.
Profil de l'Asso. 1
(historique).

Également, en septembre 1963, quelques pharmaciens de Montréal se regroupent et fondent la Société professionnelle des pharmaciens d'hôpitaux (SPPH). Ce nouvel organisme à caractère syndical se donne comme mandat la négociation des conditions de travail et la défense des intérêts économiques de ses membres et sera officiellement incorporé selon la loi des syndicats professionnels le 31 janvier 1966.

Donc au début des années soixante les pharmaciens d'hôpitaux étaient regroupés dans trois associations distinctes : l'APHPQ comptant environ 60 membres, la SCPH comptant environ 62 membres et la SPPH comptant environ 25 membres au Québec et les pharmaciens suivants y ont joué un rôle important : André Boissinot, Théo Duchesne, Pierre André Deriger, Frank Zahalan et Jean Thibault. Les sujets d'actualité dans le milieu hospitalo-pharmaceutique durant cette période étaient : la reconnaissance et la défense des droits des pharmaciens, l'introduction de l'assurance hospitalisation en 1961 et tous les changements profonds qui suivirent tel que l'élaboration d'une liste de médicaments, la mise sur pied d'un comité des taux, les nouvelles relations avec les associations hospitalières, la participation à un comité des relations du personnel professionnel. Également les jeunes associations durent faire reconnaître leurs droits auprès de la corporation des pharmaciens et plus particulièrement en ce qui a trait à l'autorisation de signer pour les médicaments narcotiques. Les travaux de la Commission Castonguay-Nepveu débutèrent également durant cette période et les pharmaciens d'hôpitaux étaient décidés à faire connaître le rôle important qu'ils jouaient dans le réseau de la santé.

La date du 10 février 1968 marque une étape majeure dans l'évolution de ces jeunes associations. En effet à cette date une réunion conjointe de l'APHPQ et de la SPPH est tenue à Sherbrooke sous la présidence de Jean Thibault. Après discussion et présentation d'une nouvelle constitution, la résolution suivante est proposée par Paul Larochelle et appuyée par M. Trottier : que l'APHPQ soit dissoute que les fonds soient transférés à la SPPH suivant les modalités acceptées par le bureau de direction actuel de l'APHPQ. La résolution est adoptée par une voie de majorité. Dans un

communiqué émis le 12 février 1968, le président conciliateur Jean Thibault annonce fièrement que l'unité est chose faite et que la SPPH est la seule association représentant tous les pharmaciens d'hôpitaux de la province de Québec.

Au début des années 70, les changements sont venus surtout d'organismes externes à la profession de pharmacie. La Commission Castonguay-Nepveu dépose son rapport et toute une série de réformes dans le secteur de la santé sont enclenchées; nouvelle loi sur la santé et les services sociaux et les règlements qui en découlent, création de l'Office des professions, mise sur pied de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), reconnaissance de nouvelles professions de la santé, etc. Même la loi sur la pharmacie subit une cure de rajeunissement. Comme conséquence de tous ces changements, surtout de l'introduction d'une nouvelle nomenclature dans le milieu de la santé, la SPPH décide de modifier son nom et en novembre 1973, le gouvernement autorise le changement de nom en Association des pharmaciens et des établissements de santé du Québec (APES).

Cette période a vu des nouveaux leaders émergés Georges Elliott, Yves Courchesne, Roger Leblanc et a été caractérisée par les discussions et projets suivants : première définition des conditions de travail par l'approbation, après discussion d'un décret gouvernemental en 1976, la création d'un comité des centres d'accueil en 1976, l'ouverture d'un secrétariat en 1977, la mise en marche d'un programme de journées d'éducation permanente. À partir de la fin des années soixante-dix l'APES a commencé à négocier ses conditions de travail avec la direction générale des relations de travail du Ministère de la santé et des services sociaux, négociations qui aboutiront à une première entente de travail signée le 14 mars 1985. Cette entente collective fixe les conditions de travail et s'applique à l'ensemble des pharmaciens oeuvrant en centre hospitalier en raison de sa clause d'adhésion obligatoire et de plus vient concrétiser le rôle de l'APES en éducation permanente.

Les années quatre-vingts ont été également une période de progrès majeure. En 1981, les chefs de services pharmaceutiques abandonnent leur statut de cadre hospitalier, l'APES présente à la

commission parlementaire sur la santé un mémoire qui recommande l'adhésion des pharmaciens au conseil des médecins et dentistes, et la transformation du service de pharmacie en un département clinique de pharmacie se rapportant à la direction des services professionnels (DSP) et au conseil des médecins et dentistes (CMD) et le pouvoir pour l'APES de négocier pour l'ensemble des pharmaciens pratiquant dans un établissement de santé. En 1983, la loi 27 et la réglementation qui en découle crée les conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et modifie le statut des services pharmaceutiques en département clinique de pharmacie. La reconnaissance d'agent négociateur viendra plus tard, cependant un décret gouvernemental concernant les centres d'accueil (CA) et les centres locaux de services communautaires (CLSC) sera signé après discussions en 1987. Cette même année, le 17 septembre 1987, l'APES signe avec le Ministre de la santé et des Services sociaux sa deuxième entente collective. Celle-ci étant reconduite en décembre 1988 avec quelques ajustements jusqu'en décembre 1989.

Durant les années quatre-vingt, l'APES procède également à deux refontes de ses règlements, déménage son siège social dans les locaux plus grands en 1986 et embauche en octobre 86 une secrétaire permanente. Selon les statuts et règlements les objectifs de l'APES du temps sont : l'étude, la défense et le développement, des intérêts professionnels et économiques, la négociation et l'application de l'entente collective de travail de ses membres.

Des négociations intenses et parfois ardues avec la direction générale des relations de travail (DGRT) ont eu lieu au début des années quatre-vingt-dix. L'entente collective étant échue depuis la fin de 1989, tous les efforts sont concentrés sur la préparation et la discussion des documents devant servir à définir et faire reconnaître le rôle de plus en plus important et crucial joué par les membres de l'APES dans les établissements de la santé. Une journée d'étude sur le plan provincial est organisée et a eu lieu le 2 janvier 1992, une première pour les pharmaciens d'établissements et d'autres moyens de pressions sont organisés fin 91 et début 92. Deux assemblées générales spéciales de tous les membres ont lieu en juin à Montréal et en juillet 92 à Trois-Rivières, et à cette dernière assemblée les

membres eurent à se prononcer sur les offres du ministre de la santé et des services sociaux. Après des discussions animées et sur division très importante, les membres se sont prononcés en faveur de l'acceptation par l'APES des offres du ministre et une nouvelle entente de travail d'une durée de 19 mois à écouler soit, jusqu'en juin 95, a été signée en novembre 1992, les ajustements salariaux étant rétroactifs à décembre 1989.

Afin de répondre aux attentes grandissantes des membres et après étude et discussion, les membres du conseil d'administration décide de doter l'APES d'un directeur général. Celui-ci entre en fonction en mai 1992. Durant les années suivantes la croissance de l'association en terme de projets et activités à continuer; réorganisation de la publication «Pharmactuel», création du bulletin «Info-A.P.E.S.», informatisation des activités internes et réorganisation des fichiers, de la comptabilité, amélioration du système d'information aux membres; consolidation des comités existants et créations de nouveaux comités; plus grande emphase sur l'information au public sur le rôle du pharmacien en établissement de santé, consolidation et expansion du rôle éducatif de l'association, préparation et publication de mémoires sur des sujets concernant la pratique pharmaceutique.

En octobre 1993 une coordonnatrice des activités de publication et d'éducation est embauchée et un poste de secrétaire à temps partiel a été converti en un poste à temps complet, l'APES ayant maintenant a son secrétariat quatre employés à temps complet.

Les membres du conseil d'administration ont joué tout au long de la courte existence de l'association un rôle primordial tant sur le plan de la définition des grandes orientations et des politiques de l'Association que sur le plan de fonctionnement des activités et de la gestion interne. Le grand engagement personnel de ces pharmaciens et pharmaciennes sur une base bénévole, a permis à l'APES et à ses membres de toujours progresser au court des trente dernières années et d'occuper une place reconnue et importante dans les établissements de santé en 1995.